

# Alors que la France est en faillite, Macron augmente la réduction d'impôt pour financer l'islam (75%)

écrit par Maxime | 4 juin 2022



La situation financière de la France est très préoccupante, comme cela a pu être rappelé dans des articles récents...

<https://resistancerepublicaine.com/2022/05/30/economie-rien-ne-va-plus-en-france-et-dans-lue/>

<https://resistancerepublicaine.com/2022/06/01/notre-economie-d-e-misere-nest-pas-un-accident-cest-le-plan-de-la-gauche/>

Marine le Pen a pu rappeler à Macron lors du débat des présidentielles la catastrophe de son bilan dans ce domaine.

La France est désarmée aussi moralement, ainsi que le souligne Gigoblet :

<https://resistancerepublicaine.com/2022/06/03/pour-le-rearmement-moral-et-physique-des-nations-europeennes/>

A ce sujet, ont été considérés comme « perdus » pour mesurer le préjudice des entreprises fermées pendant le Covid et les indemniser, les vêtements commercialisés dans des boutiques, qui, en une année, auraient perdu de leur actualité, n'auraient plus été à la mode et donc seraient considérés comme une marchandise sans valeur à la fin du confinement...

Autant on peut comprendre que l'on raisonne ainsi pour nos fleuristes, sommés de fermer du jour au lendemain, et dont la marchandise s'est perdue naturellement, autant pour les vêtements, si ce qui était neuf et en excellent état en 2020 est considéré comme n'ayant plus de valeur quelques mois plus tard, c'est le signe que nous sommes un peuple moralement désarmé !

Cela a coûté au moins 200 millions d'euros aux finances publiques !!

<https://www.lefigaro.fr/societes/france-une-nouvelle-aide-pour-quatre-secteurs-avec-des-surstocks-20210330>

Qu'il y ait des « fashion victimes » qui ne conçoivent pas

d'acheter en 2022 un vêtement cousu en 2021, c'est un caprice personnel ; que l'Etat considère que c'est un cas général et distribue ainsi l'argent public a de quoi rendre fou...

Dans le domaine du gaspillage d'argent public, s'agissant cette fois-ci des recettes, Macron a augmenté la réduction d'impôt pour don à une « association cultuelle ».

Depuis 2021, jusqu'à fin 2022, celle-ci passe à 75 %, au lieu de 66 !

<https://www.capital.fr/votre-argent/dons-au-culte-la-reduction-dimpot-relevee-a-75-jusqua-fin-2022-1405008>

Soit les 3/4 au lieu des 2/3...

### **Dons au culte : la réduction d'impôt relevée à 75% jusqu'à fin 2022**

L'avantage fiscal accordé aux particuliers qui effectuent un don au profit d'associations cultuelles a été augmenté de 66% à 75%. Cette mesure, votée dans le cadre de la loi de finances rectificative publiée au Journal officiel le 20 juillet, est effective depuis le 2 juin.

Par [Thibaut LAMY](#) Journaliste placements, patrimoine  
Publié le 01/06/2021 à 22h00 & mis à jour le 08/12/2021 à 14h40

Bonne nouvelle pour les foyers fiscaux qui soutiennent financièrement leur lieu de culte (église, mosquée...). Les dons des contribuables aux associations cultuelles sont depuis peu éligibles à un taux de [réduction d'impôt](#) de 75%, contre 66% jusqu'à présent. La mise en place d'un taux "boosté" pour les libéralités en faveur des établissements de culte était en

effet prévue dans la dernière loi de finances rectificative (PLFR) pour 2021, publiée au Journal officiel le 20 juillet. Ce coup de pouce s'explique par les conséquences financières des mesures de restrictions sanitaires subies par les lieux de culte depuis le mois de mars 2020. **"Les associations cultuelles ont connu des pertes pendant la crise"**, avait ainsi justifié Bercy lors d'un point réservé à la presse, le 1er juin dernier.

[>> A lire – Déclaration de revenus : ces 10 réductions d'impôts peu connues à ne pas oublier](#)

## **Limite de 554 euros jusqu'au 31 décembre 2022**

Pour rappel, les dons accordés aux associations cultuelles permettaient auparavant de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66%, dans la limite de dépenses plafonnées à 20% des revenus du contribuable, l'excédent potentiel pouvant être reporté sur les cinq années suivantes. Comme prévu, le nouveau taux de l'avantage fiscal est en vigueur depuis le 2 juin 2021. Un avantage qui s'applique dans la limite de 554 euros de dépenses, le taux à 66% prenant le relais au-delà de ce montant. Notons enfin que cette mesure n'a pas vocation à durer. Elle sera temporaire et prendra fin au 31 décembre 2022.

[>> A lire aussi – Crédit d'impôt : vous pouvez désormais profiter d'un abonnement allégé à la presse](#)

Les hôpitaux, les écoles, l'armée, les prisons, les collectivités, tous les services publics sont en grande souffrance, pendant que beaucoup d'entreprises et de particuliers n'en peuvent plus de devoir se saigner... et la priorité, selon Macron, c'est d'aider au financement de

l'islam.

Puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. Ces « associations » ont pour objet, notamment, de collecter des fonds pour construire et entretenir des mosquées. On ne construit plus depuis bien longtemps d'églises, de temples protestants, de synagogues et on ne construit guère de pagode bouddhiste... (même si quelques exceptions confirment la règle : [https://www.lamontagne.fr/marigny-03210/actualites/un-centre-d-e-culte-bouddhiste-prend-pied-a-marigny\\_14043191/](https://www.lamontagne.fr/marigny-03210/actualites/un-centre-d-e-culte-bouddhiste-prend-pied-a-marigny_14043191/))

**Sur le papier, il s'agit de « dons aux cultes », mais en pratique, un « culte » en est principalement bénéficiaire.** Et quand bien même il en irait autrement, est-il vraiment d'une impérieuse nécessité en République laïque, dans un contexte économique si critique, d'octroyer de tels avantages fiscaux pour les cultes ? Ils n'apportent rien d'indispensable à la collectivité ; bien au contraire, ils relèvent de la sphère privée, des croyances irrationnelles des uns et des autres...

**Pendant la même période, le gouvernement et le parlement LREM faisaient aussi de très importants cadeaux fiscaux à la presse, aux entreprises produisant des programmés télévisés ou des spectacles d'artistes de variétés...** Là encore, ces gens-là ne sont-ils pas capables de se financer eux-mêmes au vu de leurs revenus indécents, si on les compare à ceux du commun des mortels ?

Enfin, dans ce contexte de crise économique nationale, Macron, sans surprise, pense avant tout à ses « clients », ceux qui lui permettent d'être au pouvoir : les médias, les « artistes » donneurs de leçons, la majorité des musulmans (85% : <https://www.elle.fr/Societe/News/Presidentielle-2022-85-des-electeurs-musulmans-ont-vote-pour-Emmanuel-Macron-4017177>)...